

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE

75 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- La mise en place de mesures de revalorisation salariale des assistants familiaux du Département à compter du 1^{er} octobre 2022 : instauration d'une prime d'ancienneté répartie en 7 paliers et instauration d'une prime de reconnaissance du diplôme d'État d'assistant familial.
- Le renouvellement de la convention de coopération décentralisée entre le Département et la Communauté de Communes du Zou au Bénin, pour la période 2022-2026
- Le protocole pluriannuel entre le Département et la Ville de Gennevilliers pour la mise en œuvre du nouveau dispositif départemental « Quartier d'avenir Hauts-de-Seine », en vue du renouvellement urbain du quartier des Agnettes.
- L'attribution de 8 829 691 € à la commune de Bois-Colombes (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).
- L'attribution de 8 688 439 € à la commune de Gennevilliers (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).

ANCIENS COMBATTANTS

Subventions de fonctionnement – Protection du patrimoine immatériel – 2022

L'assemblée départementale attribue 8 subventions départementales de fonctionnement d'un montant totale de 23 200 € à des structures de protection du patrimoine immatériel pour l'année 2022 :

- 5 000 € alloués à la Fondation du patrimoine, sise à Neuilly-sur-Seine,
- 1 500 € alloués à l'association Buchenwald Dora et Kommandos, sise à Montreuil,
- 2 200 € alloués à l'association FNACA Comité départemental des Hauts-de-Seine, sise à Malakoff,
- 1 500 € alloués à l'association des Déportés, Internés et Familles de Disparus, sise à Rueil-Malmaison,
- 1 000 € alloués à l'association Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien, sise à Suresnes,
- 2 000 € alloués à la Délégation générale des Hauts-de-Seine de l'Association Souvenir Français, sise à Suresnes,
- 5 000 € alloués à l'association Mémoire Solidarité, Jeunesse, sise à Asnières-sur-Seine,
- 5 000 € alloués à l'association Mémoire du Mont-Valérien, sise à Boulogne-Billancourt.

PERSONNEL

Professionnels de santé – Prise en charge de la cotisation ordinale annuelle

La cotisation ordinale annuelle des médecins, sages-femmes et infirmières, exerçant exclusivement au sein des services départementaux est acquittée sur le budget départemental à compter du 1er janvier 2023.

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITES

Assistants familiaux – Mesures de revalorisation salariale

L'assemblée départementale modifie la délibération n° 2 du Conseil général du 29 juin 2007 (rapport n° 07.224), pour mettre en place des mesures de revalorisation salariale des assistants familiaux du Département :

- l'instauration d'une prime d'ancienneté répartie en 7 paliers
- l'instauration d'une prime de reconnaissance du diplôme d'État d'assistant familial

Ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Orphelins des Hauts-de-Seine – Allocation d'éducation – 2022

L'assemblée départementale accorde une allocation d'éducation au bénéfice des jeunes, en qualité d'« orphelins du Département des Hauts-de-Seine », pour un montant total de 25 000 euros, pour l'année 2022.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

SPLie 78/92 – Modifications statutaires et capitalistiques – Rectification

L'article n° 2 de la délibération n° 22.125 du 8 juillet 2022 est rectifié en modifiant le nombre d'actions cédées à la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines et à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (500), en remplacement du nombre inscrit initialement (250).

TRANSPORTS

T10 – Acquisition d'emprises – Hauts-de-Bievre Habitat

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de Hauts-de-Bievre Habitat, des emprises en nature de voirie d'une surface totale de 149 m², situées avenue de la Division Leclerc, rue du Général Duval et avenue Albert Thomas à Châtenay-Malabry, au prix de 1 €, ainsi que des emprises en nature de pelouse ou d'espaces verts d'une surface totale de 117 m², situées avenue de la Division Leclerc, rue du Général Duval et rue Cézanne à Châtenay-Malabry, au prix de 70 200 €. Ces emprises sont classées dans le domaine public routier départemental.

T10 Croix-de-Berny (Antony) / Place du Garde (Clamart) – Convention de financement (REA 5)

L'assemblée départementale approuve le financement par le Département des Hauts-de-Seine de la suite de la phase réalisation pour le tramway Tram 10 entre La Croix-de-Berny (Antony) et Place du Garde (Clamart), à hauteur de 3 M € HT au titre de financeur sur le périmètre d'Ile-de-France Mobilités. Le coût total des dépenses pour cette phase pour Ile de France Mobilités est plafonné à 7 900 000 € HT courants, et est financé au titre de l'ajustement CPRD Région – Département des Hauts-de-Seine. Les participations respectives des financeurs sont les suivantes :

- Etat : 0 € ;
- Région Île-de-France (62,03 %) : 29 890 000 € ;
- Département des Hauts-de-Seine (37,97 %) : 18 300 000 €.

Dans le cadre de la convention REA 4, l'Etat a augmenté sa participation, au-delà des clés normales du CPER, sous forme d'avance à hauteur de 12,81 M€, anticipant sa participation à la convention REA5-AF4, et soldant la participation de l'État.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Protocole d'accord transactionnel – Association Léonard de Vinci

L'assemblée départementale approuve la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Association Léonard de Vinci :

- fixant l'indemnité à verser par l'ALV au Département à la somme de 25 348 311,67 € TTC (venant s'ajouter au montant de 4 602 764,82 € TTC déjà payé) en raison de l'occupation du Pôle Léonard de Vinci du 1er septembre 2016 au 31 août 2025,
- prévoyant une libération des locaux du Pôle Léonard de Vinci à fin août 2025,
- imposant à l'ALV la renonciation à toute revendication liée à la requalification du régime d'occupation en bail commercial,
- décidant de soumettre le protocole à l'homologation du juge administratif.

Cession – Parcelle R n° 271 – Puteaux

L'assemblée départementale approuve la cession à la commune de Puteaux de la parcelle d'une superficie d'environ 24 m², située au n° 24 de la rue Anatole France à Puteaux, à l'euro symbolique. L'acte de cession comporte une clause de maintien d'affectation d'une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte.

Cession parcelle – 29 rue Blanchard – Bagneux

L'assemblée départementale constate la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public départemental de la parcelle d'une contenance d'environ 37 m² située 29 rue Blanchard à Bagneux.

Les élus départementaux approuvent, dans le cadre d'une opération immobilière dénommée « Le temps sur mesure » la cession de cette parcelle à la SCCV Anthélia, représentant le groupement de promoteurs Bremond-Lamotte, dont le siège social est située au 5, boulevard Magenta à Rennes, au prix de 76 000 € hors frais et taxes (opération assujettie à la TVA).

La SCCV Anthélia, ou toute autre Société dans laquelle elle est majoritaire, est autorisée à déposer sur la parcelle toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire pour la réalisation de son projet immobilier pour la réalisation d'un ensemble de logements 100 % en accession dont 20 % en accession à prix maîtrisé, d'une surface de plancher prévisionnelle totale de 3 014 m².

Parc Pierre Lagravère – Cessions et acquisitions – Colombes

L'assemblée départementale approuve la cession à la commune de Colombes, pour un montant total de 1 033 000 €, de sept emprises foncières à usage de sol (piscine, patinoire), espaces verts et voirie, d'une superficie totale d'environ 15 415 m².

La Commune de Colombes a la charge de l'état du sol et du sous-sol de ces terrains (notamment dépollution, confortement, remblaiement). Une clause de maintien par la Commune de Colombes de l'affectation publique de ces terrains pendant une durée minimale de 15 ans après leur acquisition est insérée à l'acte notarié.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition auprès de la commune de Colombes, pour un montant total de 383 000 €, de cinq emprises foncières, d'une superficie totale d'environ 5 721 m².

Le Département a la charge de l'état du sol et du sous-sol de ces terrains (notamment dépollution, confortement, remblaiement, ...). L'acte à régulariser prévoit une clause de maintien de l'affectation publique de ces terrains pendant une durée minimale de 15 ans.

Convention – Relais d'assistance maternelle et parentale – Sceaux

L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Sceaux, autorisant l'occupation de locaux au sein du Relais d'assistantes maternelles et parentales sis square Blanche le Chevallier, 3 rue Michel Charaire à Sceaux, par les services départementaux.

Surveillance parcs départementaux – Concours brigade équestre

L'assemblée départementale approuve la convention d'autorisation domaniale et relative aux moyens mis à la disposition de la brigade équestre de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat.

Mise en réforme de biens divers départementaux

L'assemblée départementale décide de la mise en réforme de biens départementaux (équipements et mobilier).

Bois-Colombes – Requalification des rues Victor Hugo et du Général Leclerc – Subvention

L'assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Bois-Colombes, relative à la participation financière du Département, à hauteur de 2 694 259 €, dans le cadre des travaux de requalification des rues Victor Hugo et du Général Leclerc à Bois-Colombes.

Voirie – RD 989 Issy-les-Moulineaux – Acquisition, cession, indemnisation

L'assemblée départementale constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public routier départemental d'une emprise de 30 m² environ située 2, rue de Vaugirard à Issy-les-Moulineaux. La cession de cette emprise en nature de voirie au syndicat des copropriétaires du 224, avenue de Verdun au montant de 12 000 € TTC est approuvée.

L'acquisition par le Département d'une emprise de 260 m² environ, auprès du syndicat des copropriétaires du 224, avenue de Verdun au montant de 266 000 € est approuvée. Elle est classée dans le domaine public routier départemental.

Les élus départementaux approuvent, le versement par le Département au syndicat des copropriétaires du 224, avenue de Verdun, d'une indemnité d'un montant de 142 043,51 € TTC, au titre de la reconstitution des fonctionnalités.

Voirie – RD 910 Chaville – Acquisitions

L'assemblée départementale approuve l'acquisition pour un montant de 1€, auprès de la Commune de Chaville de sept emprises en nature de voirie ou d'espaces verts, pour une superficie totale d'environ 2 183 m², situées avenue Roger Salengro. Ces parcelles et emprises sont classées dans le domaine public routier départemental.

Voirie – Plan route de demain – RD 914 Nanterre – Convention Région Île-de-France

L'assemblée départementale approuve la convention de financement portant sur la mise à double sens du tronçon 3 de la RD 914 à conclure avec la Région Île-de-France.

RD 19 – Gennevilliers / Asnières-sur-Seine – Convention de financement – Etat

L'assemblée départementale approuve la convention de financement, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la préfecture de Région d'Île-de-France, pour la réalisation des travaux de requalification de voirie du boulevard Intercommunal, situés à Gennevilliers / Asnières-sur-Seine.

Aménagements cyclables – RD 911 à Gennevilliers – Convention de financement avec l'Etat

L'assemblée départementale approuve la convention de financement à hauteur de 775 907 €, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat, pour la réalisation des travaux de requalification de voirie de l'avenue Marcel Paul à Gennevilliers.

Aménagements cyclables – RD 907 à Garches et Marnes-la-Coquette – Convention de financement avec l'Etat

L'assemblée départementale approuve la convention de financement à hauteur de 580 490 €, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat, pour la réalisation des travaux de requalification de voirie du boulevard Raymond Poincaré, situé à Garches et Marnes-la-Coquette.

Protocole transactionnel – RD 914 boulevard de La Défense – Société de la Tour Eiffel

L'assemblée départementale approuve le protocole transactionnel, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la société de la Tour Eiffel, portant indemnisation de ladite société à hauteur de 600 000 €, dans le cadre des travaux de mise à niveau réalisés entre la RD 914 et le Pont Arago, et modifiant les conditions d'accessibilité du site Delta de la même société.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition auprès de la société de la Tour Eiffel d'une emprise, avec une superficie d'environ 43 m² située 1, boulevard des Bouvets à Nanterre, au prix de 1 €. Cette emprise est classée dans le domaine public routier départemental.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants – Avril-mai 2022

L'assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants, conclus par le Président du Conseil départemental pendant la période du 1er avril au 31 mai 2022.

CULTURE

Subventions – Schéma départemental des enseignements artistiques-2022-2025

Les élus départementaux décident l'attribution de 71 subventions d'un montant total de 1 298 000 € dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques 2022-2025, pour l'année 2022 :

- 165 000 € alloués à 5 structures labellisées, 2 structures de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, et 4 structures de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dans le cadre de l'aide aux pôles territoriaux et pôles thématiques du schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA),
- 825 000 € alloués à 11 structures labellisées, 5 structures de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, et 8 structures de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dans le cadre de l'aide à la structuration du SDEA,
- 138 000 € alloués à 10 structures labellisées, 4 structures de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, et 5 structures de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dans le cadre de l'aide aux projets annuels du SDEA,
- 100 000 € alloués à 7 structures labellisées, et 3 structures de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans le cadre de l'aide à l'investissement numérique du SDEA,
- 70 000 € alloués à 4 structures labellisées, et 3 structures de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dans le cadre de l'aide au projet DEMOS dans le cadre du SDEA.

Subvention exceptionnelle – Rueil-Malmaison – Jubilé impérial

L'assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Rueil-Malmaison d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de **100 000 €** pour l'organisation du Jubilé impérial se déroulant du 19 au 25 septembre 2022.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers et prêt – Département de l'Eure-et-Loir

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise des fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de trente-et-une autochromes et d'un film, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département de l'Eure-et-Loir.

Les élus départementaux approuvent le contrat de prêt, à titre gratuit et non exclusif, d'un fac-similé d'autochrome et de cinq caissons lumineux, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département de l'Eure-et-Loir.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Gaetano Ciarcia

L'assemblée départementale approuve le contrat, de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de 58 films, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Monsieur Gaetano Ciarcia, anthropologue, qui réalise un film documentaire intitulé « Le Dahomey cérémoniel de Francis Aupiais ».

Musée départemental Albert-Kahn – Concession de droits d'auteur et remise de fichier

L'assemblée départementale approuve le contrat de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Madame Delphine Allannic, auteure du texte. Le contrat de remise de fichier numérique et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de la reproduction du texte rédigé, à conclure entre le Département et les Éditions Illustria / Librairie des musées est approuvé.

Musée du Grand Siècle – Dépôt d'œuvre – Centre des monuments nationaux

L'assemblée départementale approuve la convention de dépôt de l'œuvre Ecole française, *Vue d'un château*, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Centre des monuments nationaux, propriétaire.

Convention d'occupation temporaire – Domaine national de Saint-Cloud – Avenant n° 1

L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 29 mai 2019, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Centre des monuments nationaux, visant à autoriser le Département à délivrer des titres de sous-occupation des places de stationnement aux utilisateurs du Jardin des métiers d'art et du design.

SeineLab – Activités autour du son et du numérique – Instauration grille tarifaire

L'assemblée départementale approuve l'instauration d'une tarification spécifique, incluant la gratuité, pour l'accès aux ateliers, aux stages et à la programmation du dispositif SeineLab de La Seine Musicale.

SPORTS

Adhésion au programme des volontaires de Paris 2024

L'assemblée départementale approuve l'adhésion du Département au programme des volontaires de Paris 2024.

Poney club de l'île Saint-Germain – Recours à une concession de service public

L'assemblée départementale approuve le recours à la concession de service public pour l'exploitation et la gestion du poney club départemental de l'île Saint-Germain.

Sport de haut niveau – Subventionnement et primes

L'assemblée départementale attribue 10 subventions de fonctionnement annuel d'un montant total de 314 800 € pour la saison sportive 2021/2022 :

- 249 800 € alloués à huit associations sportives alto-séquanaises,
- 30 000 € alloués à l'association sportive de Bourg-la-Reine, pour sa section para-judo,
- 35 000 € alloués à l'association Stade de Vanves, pour sa section para-athlétisme.

Les élus départementaux attribuent au titre de la saison sportive 2021/2022 :

- une prime de 6 000 € à l'association Synergie Bowling pour son titre de Champion de France par équipe en Nationale 1 féminine,
- une prime de 12 000 € à l'association Arts Martiaux d'Asnières, pour ses titres de Champion de France de judo par équipe masculine et féminine en Nationale 2,
- une prime de 4 000 € à l'association Amicale de Villeneuve-la-Garenne Omnisports, pour sa section Roller Hockey pour son titre de champion de France par équipe « jeune » masculine en Nationale 1.

Sport et handicap

L'assemblée départementale attribue 3 subventions d'un montant total de 34 750 € à 3 structures pour différentes actions :

- 13 000 € à l'association Kiwanisport, pour l'organisation, en 2022, de la 29ème édition des Parcours moteurs et aquatiques des Hauts-de-Seine,
- 6 500 € alloués à l'association ODAAS pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022,
- 15 250 € alloués à l'association Profession Sport 92 pour ses actions de soutien au mouvement sportif alto-séquanais dans le cadre du Centre de ressources et d'information des bénévoles (C.R.I.B).

Actions sportives scolaires

L'Assemblée départementale approuve le nouveau règlement triennal du dispositif Voyages Sportifs, pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

A travers le dispositif « Voyages Sportifs », le Département apporte un soutien financier aux collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, ainsi qu'aux EREA – établissements régionaux d'enseignement adapté – scolarisant des collégiens alto-séquanais en situation de handicap, pour l'organisation de voyages scolaires pluridisciplinaires, à dominante sportive. Ce soutien financier permet de réduire le coût de ces voyages pour les familles.

EDUCATION

Financement – Collèges publics et privés – Année scolaire 2022-2023

L'assemblée départementale approuve pour l'année scolaire 2022-2023 l'attribution de dotations globales d'un montant total de 839 000 € aux établissements publics et privés des Hauts-de-Seine au titre de l'appel à projets éducatifs et citoyens.

Le nombre d'heures attribuées aux établissements scolaires des Hauts-de-Seine sélectionnés pour participer au dispositif « ateliers pédagogiques » au titre du soutien aux élèves en difficulté, pour l'année scolaire 2022/2023 est approuvé.

Subventions et partenariat – Secteur éducatif – Année 2022

L'Assemblée départementale attribue 3 subventions de fonctionnement d'un montant total de 23 000 € au bénéfice des associations suivantes, pour l'année 2022 :

- 7 000 € alloués à l'association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV),
- 9 000 € alloués à l'association « l'école à l'hôpital Marie-Louise Imbert »,
- 7 000 € alloués au « Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques des Hauts-de-Seine » (CDPE 92 – FCPE).

Subventions complémentaires et exceptionnelles – Collèges publics – Année 2022

L'assemblée départementale attribue 13 subventions exceptionnelles d'un montant total de 170 152 €, afin de financer des charges de fonctionnement, au titre de l'exercice 2022.

Subvention complémentaire – Aide sociale à la demi-pension – Collèges publics et en cité scolaire à gestion régionale

L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension d'un montant total de 162 363 € à 28 collèges publics en cité scolaire à gestion régionale pour l'année scolaire 2021-2022.

Les élus départementaux approuvent l'attribution de subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension d'un montant total de 142 103 € à 6 collèges publics pour l'année scolaire 2022-2023.

Subvention complémentaire – Aide sociale à la demi-pension – Collèges privés – Année scolaire 2021-2022

L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension d'un montant total de 12 386 € à 9 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année scolaire 2021-2022.

Sectorisation des collèges – Actualisation générale

L'assemblée départementale approuve l'opération de fiabilisation des fichiers de sectorisations permettant la mise à jour la sectorisation de l'ensemble des communes.

Cette mise à jour effective dès le 1er octobre 2022 facilitera la détermination, par les usagers, via le nouvel outil de consultation développé par le Conseil départemental, de l'établissement de rattachement de leurs enfants.

Pass + Hauts-de-Seine – Cession et affiliation

L'assemblée départementale approuve le contrat-type de cession d'ordinateur portable, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine d'une part, et le représentant légal des collégiens scolarisés ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine, ou des jeunes de 11 à 15 ans accueillis dans un établissement spécialisé et domiciliés dans les Hauts-de-Seine d'autre part, définissant les modalités de cession de l'ordinateur portable.

Les élus départementaux approuvent l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine de 11 nouveaux organismes sportifs et culturels.

Collèges – Accueil CIO

L'assemblée départementale approuve la convention tripartite, relative à l'hébergement de CIO dans les locaux affectés à un collège, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, la Direction des services départementaux, de l'Education nationale, et les collèges publics des Hauts-de-Seine concernés.

Travaux de liaison Avenue de Verdun/SAR – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – SIAAP

L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, entre le Département des Hauts-de-Seine et le SIAAP, pour l'utilisation par le Département, de l'ouvrage du SIAAP dans le secteur de l'émissaire SAR 69, afin de réaliser des travaux de percement, permettant la création d'une liaison entre le collecteur départemental et le SAR.

Travaux de liaison RGS/SAR – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – SIAAP

L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le SIAAP et le Département des Hauts-de-Seine, pour la réalisation des travaux de maillage du collecteur RGS (Rive Gauche de Seine) à l'émissaire du SIAAP SAR (Sèvres-Achères-branche de Rueil-Malmaison) au niveau du R62.

Convention de réalisation et gestion d'un ouvrage de dépollution des eaux de ruissellement – Centre des monuments nationaux

L'assemblée départementale approuve la convention portant sur la réalisation et la gestion d'un ouvrage de dépollution des eaux de ruissellement d'un tronçon de la RD 985 et l'autorisation d'occupation du domaine public, à conclure avec le Centre des monuments nationaux.

Assainissement – Travaux et entretien collecteur pont d'Argenteuil – Conventions avec Safran

L'assemblée départementale approuve la convention à conclure avec la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, portant sur l'autorisation d'occuper à titre gratuit les emprises de la société, et sur les modalités de réalisation des travaux d'équipement du déversoir d'orage du pont d'Argenteuil, à Gennevilliers – collecteur départemental d'assainissement situé au droit de la connexion à l'émissaire du SIAAP « CAA R15 ».

Les élus départementaux approuvent la convention à conclure avec la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, autorisant le Département à occuper à titre gratuit des parcelles de la société à Gennevilliers pour toute la durée de vie des équipements techniques départementaux, afin de réaliser les travaux d'entretien et de maintenance requis pour les besoins du service public de l'assainissement.

Assainissement – Convention Transfert Maîtrise d'Ouvrage – Société urbaine de climatisation

L'assemblée départementale approuve la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la société urbaine de climatisation, portant sur l'opération de déplacement du regard non numéroté, situé au droit du regard 56705, avenue d'Alsace à Courbevoie, et des branchements associés.

Assainissement – Convention Transfer Maitrise d'Ouvrage Société du Grand Paris – Avenant n° 2

L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation des études et travaux concernant le dévoiement des réseaux d'assainissement du Département, dans le cadre de la réalisation du tronçon Ouest de la ligne 15 du réseau de transport du Grand Paris Express.

Assainissement – Études gare Grésillons et ouvrages annexe 3201 et 3101 GPE – Convention de financement

L'assemblée départementale approuve la convention spécifique à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris, relative au financement des études strictement nécessaires à la conservation des ouvrages du Département des Hauts-de-Seine, en préalable à la réalisation de la gare des Grésillons et des ouvrages à Gennevilliers et à Asnières-sur-Seine de la ligne 15 Ouest (Pont de Sèvres – Saint Denis Pleyel) du Grand Paris Express.

Assainissement – Transfert ouvrage – Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand-Paris

L'assemblée départementale approuve la convention à conclure avec l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, portant sur la cession à titre gratuit d'un tronçon du réseau d'assainissement départemental sur un linéaire de 63ml, situé rue de Bagneux à Châtillon.

AFFAIRES EUROPEENNES

FSE+ 2021/2027 – Demande de subvention globale

L'assemblée départementale approuve le périmètre stratégique et financier du dossier de demande de subvention globale du FSE+, portant sur les années 2022 à 2027, pour un montant total de 14 976 525 € décomposé comme suit :

- 14 545 964€ de crédits d'intervention,
- 430 561 € de crédits d'assistance technique.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Coopération internationale – Renouvellement de la convention avec le Bénin – 2022-2026

L'assemblée départementale approuve la convention de coopération décentralisée, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Communauté de Communes du Zou au Bénin, fixant les orientations générales des actions de coopération pour la période 2022-2026.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Bois-Colombes – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Bois-Colombes. 8 829 691 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
Reconstruction du gymnase Jean-Jaurès	6 640 000 €	664 000 €
Réaménagement du parc Franklin-Roosevelt	180 000 €	-
Extension du dispositif de vidéoprotection et la modernisation du centre de supervision urbain	180 000 €	-
Sous-total investissement	7 000 000 €	664 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 311 948 €
Relais d'assistantes maternelles et parentales	31 848 €
Activités culturelles	97 059 €
Activités sportives	322 110 €
Coordination gérontologique	66 726 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 829 691 €
TOTAL	8 829 691 €

Commune de Gennevilliers – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Gennevilliers. 8 688 439 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
reconstruction et extension du centre équestre (phase 2)	1 158 080 €	57 904 €
réfection de la piste d'athlétisme du stade Louis-Bourry	439 000 €	-
réhabilitation du bâtiment de logements de fonction en accueil de loisirs – Groupe scolaire Jean-Lurçat	861 000 €	86 100 €
réhabilitation extension de la médiathèque François-Rabelais	2 000 000 €	100 000 €
création d'un équipement périscolaire Youri-Gagarine	2 085 051 €	-
création d'un groupe scolaire dans le futur quartier des Chanteraines (phase 1)	456 869 €	45 687 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	289 691 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	152 310 €
activités culturelles	60 660 €
activités sportives	315 438 €
politique de la Ville	1 160 031 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 688 439 €
TOTAL	8 688 439 €

Commune de Suresnes – Contrat de développement Département-Ville 2020-2022 – Avenant n° 4

L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 4 au contrat de développement Département-Ville de Suresnes conclu le 16 janvier 2020, ayant pour objet de modifier le contenu de l'opération de réaménagement du centre-ville comme suit :

- intégration des travaux d'aménagements situés aux abords de l'avenue Charles-de-Gaulle, du square Germain-Bazin et de la station « Suresnes – Mont-Valérien » du tramway T2,
- retrait des travaux sur les rues Fizeau, Baudin et Mont-Valérien initialement prévus au contrat de développement pour la période 2020-2022.

Le montant total des travaux est porté à hauteur de 7 800 000 €, sans modification de la subvention d'investissement initiale d'un montant de 3 300 000 euros. La participation départementale s'élève à 42 % du montant total hors taxes de l'opération.

Protocole transactionnel – Caserne Sully – Indemnisation – Ville de Saint-Cloud

L'assemblée départementale approuve le protocole transactionnel, entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Saint-Cloud, portant indemnisation de ladite Commune à hauteur de 2 134 995,42 €, à titre d'indemnité forfaitaire, à la suite du changement de destination et de la programmation initiale prévues sur le site de la caserne Sully à Saint-Cloud.

Développement du parc de logement social – Protocole – Saint-Cloud – Caserne Sully

L'assemblée départementale résilie unilatéralement le protocole de protection et de valorisation du site de la Caserne Sully signé le 1er août 2016 entre l'Etat, la ville de Saint-Cloud et le Département des Hauts-de-Seine. Le protocole relatif à la création du « Musée du Grand Siècle » sur le site de la caserne Sully et au développement du parc de logement social à Saint-Cloud et dans les Hauts-de-Seine, à conclure entre l'Etat et le Département des Hauts-de-Seine est approuvé.

Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine – Commune de Gennevilliers – Quartier des Agnettes

L'assemblée départementale approuve le protocole pluriannuel, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Gennevilliers, relatif à la mise en œuvre du nouveau dispositif départemental « Quartier d'Avenir-Hauts-de-Seine » en vue du renouvellement urbain du quartier des Agnettes.

Les élus départementaux attribuent, à la commune de Gennevilliers, une subvention d'investissement d'un montant de 5 M€ pour l'opération de démolition-reconstruction de l'école Joliot-Curie.

Aide à la création de logements locatifs sociaux – La Garenne-Colombes – Montrouge – Rueil-Malmaison

L'assemblée départementale attribue 4 subventions d'un montant total de 699 243 € pour la création de logements locatifs sociaux :

- 43 074 € alloués à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour pour l'acquisition en vente en l'état d'achèvement (VEFA) de sept logements locatifs sociaux situés 24, avenue Verdier à Montrouge, financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). En contrepartie un logement de type 1 n° 4 (PLAI) est mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.

- 43 684 € alloués à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en vente en l'état d'achèvement (VEFA) de huit logements locatifs sociaux situés 17, rue Chateaubriand à Montrouge, financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). En contrepartie un logement de type 1 n° 4 (PLAI) est mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.

- 252 035 € alloués à l'office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat pour l'acquisition en vente en l'état d'achèvement (VEFA) de soixante-dix logements locatifs sociaux situés ZAC des champs Philippe – Îlot Ferry Fauvelles à La Garenne-Colombes, financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). En contrepartie 4 logements de type 1 n° 105, 403, 516 et 705 (PLAI) est mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.

- 360 450 € alloués à Logirep pour la construction de soixante-deux logements locatifs sociaux, situés 192, avenue du Président Georges-Pompidou à Rueil-Malmaison, dont vingt-quatre logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), dix-neuf financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et 19 logements financés en prêt locatif social (PLS). En contrepartie cinq logements dont un de type 2 n° 13 (PLS), un de type 3 n° 36 (PLAI), deux de type 4 n° 6 (PLS), n° 46 (PLUS) et un de type 5 n° 61 (PLUS), sont mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.

Subvention pour l'amélioration du logement social – Hauts-de-Bièvre Habitat – Programmes 2022

L'assemblée départementale attribue, à la société coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat, une subvention d'un montant de 1 476 000 € au titre du programme annuel 2022 d'amélioration de son patrimoine. En contrepartie de cette subvention, 12 logements, dont 10 % de logements vacants, sont mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pour une durée de quinze ans.

Subvention pour l'amélioration du logement social – Hauts-de-Seine habitat – Programme 2022

L'assemblée départementale attribue à l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine habitat, une subvention d'un montant de 12 M€ au titre du programme annuel 2022 d'amélioration de son patrimoine.

En contrepartie de cette subvention, 100 logements, dont 10 % de logements vacants, sont mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pour une durée de quinze ans.

Logement – Subvention association Confédération Générale du Logement 92 – 2022

L'assemblée départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement pour un montant de 3 500 € à la confédération générale du logement du 92 (CGL 92) pour l'année 2022. Cette subvention sera versée après notification de la présente délibération à l'association CGL 92.

L'association précitée doit transmettre ses comptes annuels de l'exercice 2022 (bilan, compte de résultats et annexes) après leur approbation et au plus tard le 30 juin 2023, ainsi que tout document attestant de l'utilisation de l'aide départementale attribuée en vue de la réalisation des actions prévues.

Habitat – Aides départementales aux particuliers

L'assemblée départementale accorde au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, trente-cinq subventions d'un montant total de 70 443 €.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance – Communes de Colombes et de Meudon

L'assemblée départementale approuve les conventions portant stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Commune de Colombes pour la période 2021-2026 et de Meudon pour la période 2022-2024.

TOURISME

Partenariat – Office du Tourisme de Boulogne-Billancourt – Accueil de groupes au Musée départemental Albert-Kahn

L'assemblée départementale approuve le contrat pour la prise en charge des groupes touristiques entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Office du Tourisme de Boulogne-Billancourt.

RAPPORTS SPECIAUX

Aide à la création de logements locatifs sociaux – Châtenay-Malabry

L'assemblée départementale attribue à la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM, Hauts-de-Bievre habitat une subvention d'un montant de 57 383 € pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de vingt-sept logements locatifs sociaux dont onze logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), huit logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et huit logements financés en prêt locatif social (PLS) situés dans l'écoquartier Lavallée lot I à Châtenay-Malabry.

En contrepartie de cette subvention, un logement de type 2 n° A104 (PLAI) est mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.

SPL Val de Seine Aménagement – Garantie autonome

L'assemblée départementale abroge la délibération de la Commission permanente n° 22.180 CP du 20 juin 2022 portant garantie d'emprunt à la SPL Val de Seine Aménagement.

Les élus départementaux accordent leur garantie autonome à la Société publique locale Val de Seine Aménagement, à hauteur de 40 %, pour un prêt du Crédit mutuel, consenti dans le cadre du financement d'un projet d'acquisition immobilier, démolition, dépollution et viabilisation des terrains sur l'îlot M Nord de la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, permettant à terme la réalisation de 27 000 m² de logements et 1 000 m² de locaux d'activités.

Toute négociation et modification des présentes conditions contractuelles devront faire l'objet d'une nouvelle délibération du Département. La garantie autonome est accordée pour la durée totale du prêt et expirera le 01/09/2027 à minuit.

Contacts presse

Muriel Hoyaux

Amélie CHABUET

01 47 29 35 78 / presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

